Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction mobilité, emplois,carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/SRH/SDMEC/2016-72** **28/01/2016**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Avis de concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs des mines.

Dans le cadre du recrutement par concours interne d'un ingénieur des mines, un poste d'ingénieur-élève au titre de l'année 2016 est ouvert. L'arrêté ouvrant ce concours a été publié au Journal officiel de la République française le 3 janvier 2016.

Le concours s'adresse aux fonctionnaires et aux agents publics de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, ainsi qu'aux candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, appartenant à un corps ou cadre d'emplois, ou occupant un emploi de catégorie A ou de niveau équivalent. Les candidats doivent avoir accompli en cette qualité au 1er janvier 2016, dans une administration ou un service public, au moins 7 ans de services effectifs dans des fonctions liées aux domaines de compétence du corps.

Les modalités de candidature sont exposées en annexe de la présente note.

La sous-directrice mobilité, emplois et carrières

Signé : Noémie LE QUELLENEC

OUVERTURE D'UN CONCOURS INTERNE POUR LE RECRUTEMENT D'UN INGENIEUR-ELEVE DES MINES

Ce concours s'adresse aux fonctionnaires et aux agents publics de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, ainsi qu'aux candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, appartenant à un corps ou cadre d'emplois, ou occupant un emploi de catégorie A ou de niveau équivalent. Les candidats doivent avoir accompli en cette qualité au 1er janvier 2016, dans une administration ou un service public, au moins 7 ans de services effectifs dans des fonctions liées aux domaines de compétence du corps.

Les modalités de ce concours, en vigueur depuis l'arrêté du 21 juillet 2009 modifié, sont consultables à l'adresse :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020913392&fastPos=1&fastReqId=2044806147&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte

- Les épreuves d'admissibilité comprennent la rédaction d'une note de synthèse, la production et la soutenance orale d'un mémoire ainsi qu'une épreuve de mise en situation professionnelle, d'une durée maximale de deux heures, consistant en une étude de cas de management à partir d'un dossier.
- L'épreuve d'admission consiste en un entretien d'une heure avec le jury.

Les candidatures devront être déposées au plus tard le 10 février 2016. Les candidats sont invités à déposer leur dossier, conformément à l'article 3 de l'arrêté susvisé, auprès du service du Conseil général de l'économie. Le dossier de candidature devra en particulier comprendre une note d'une page proposant un sujet pour le mémoire prévu à l'article 6 de l'arrêté susvisé qui devra être présenté lors des épreuves d'admissibilité.

Le dossier d'inscription destiné aux candidats est disponible sur le site internet du CGE à l'adresse suivante :
http://www.economie.gouv.fr/cge/concours

Afin d'informer plus amplement les éventuels candidats des modalités d'organisation de ce concours, une réunion se tiendra :

le 2 février 2016 de 12h30 à 14h00, bât. Colbert, salle2177 D
au ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique
139, rue de Bercy – Paris 12ème

Tout renseignement complémentaire peut en outre être obtenu auprès du service du Conseil général de l'économie (tel : 01.53.18.24.11).